LE SAVIEZ-VOUS ?

A Où jeter mon **masque jetable** ?

Rep : Dans le bac noir

B Où jeter mon flacon de **gel hydroalcoolique** ?

Rep : Dans le bac jaune, mais il est préférable de le réutiliser !

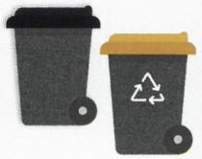

Conception graphique - Nyl Communication Nantes

Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois

Pont-Château : Service Environnement
Tél. : 02.40.45.07.94 - Fax : 02.40.45.07.99
mail : dechets@cc-paysdepontchateau.fr

Pays de
Pont-Château
Saint-Gildas-des-Bois

www.cc-paysdepontchateau.fr

Guide pratique du bon tri

Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois

Trier, c'est recycler !

Vrai ou faux ?

faux

Il faut laver ses emballages :
Il ne faut pas les laver, il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.

vrai

Je peux déchirer mes déchets pour gagner de la place :
Oui mais pas trop, car une fois arrivés au centre de tri, les déchets trop petits seront éliminés mécaniquement.

faux

Le point vert signifie que le déchet est recyclable :

- Ce sigle indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable.

À savoir : C'est la présence du sigle Triman qui vous indique qu'un emballage doit aller dans votre bac jaune.

vrai

Les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri sont refusés :
Ils sont séparés des emballages de votre bac jaune et prennent le même chemin que vos ordures ménagères. Soyez vigilants dans votre tri, car vos bacs jaunes peuvent être refusés à la collecte si trop de refus de tri sont présents.

vrai

Les gros cartons doivent être amenés à la déchèterie :
Les cartons volumineux (ou « cartons bruns », type emballage de meuble) ne doivent pas être placés dans les bacs jaunes de tri.

Un doute ?
Une question ?
Contactez-nous !
02.40.45.07.94

Les 10 gestes à adopter !

1. Je colle un autocollant STOP PUB sur ma boîte aux lettres pour ne plus recevoir de publicité.
2. Je composte

3. Je mets mes vieux vêtements dans les bornes textiles
4. Je jardine au naturel
5. Je limite mes impressions de papiers à la maison et au bureau
6. Je prolonge la durée de vie des objets (réparer, donner, revendre,...)

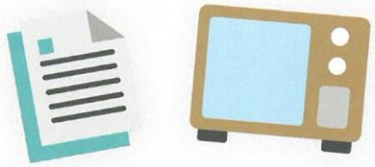

7. J'achète responsable : des produits éco-labellisés, des produits locaux pour limiter les déplacements et la pollution liée aux transports...
8. J'achète des produits réutilisables et avec le moins d'emballage possible
9. J'évite le gaspillage alimentaire
10. Je dépose les produits toxiques à la déchèterie

Pour prévenir, je collecte aussi...

LES PILES : Dans vos commerces et en déchèterie. Jetées dans les poubelles classiques, elles polluent les sols et l'air. Elles sont collectées dans les points de vente de piles et en déchèterie.

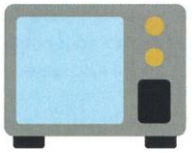

LES OBJETS QUE JE N'UTILISE PLUS : LA RECYCLERIE NORD ATLANTIQUE
Mise en place par le SMCNA, récupère vos meubles, vêtements, chaussures, décoration, jouets, vaisselle, livres, outils, équipements de sports, multimédia...

Sur le territoire de la Communauté de communes, des caissons placés dans les déchèteries de Saint-Gildas-des-Bois et Missillac permettent de récupérer ces objets qui transiteront par le centre de valorisation de Savenay et seront par la suite acheminé et revendu à des prix accessibles à tous dans les boutiques solidaires citoyennes de Savenay, Blain, Nord-sur-Erdre et Drefféac. Retrouvez les contact sur **www.cc-paysdepontchateau.fr** rubrique « **Je réutilise, je répare, je donne** ».

Vêtements, chaussures (abîmés, inutilisés) : aux bornes Le Relais ou aux associations (secours populaire...)

Où trouver les bornes Le Relais ? Deux solutions : contactez la **Communauté de communes au 02.40.45.07.94** ou rendez-vous sur le site internet : lerelais.org, rubrique « Où donner »

Les déchets à composter

25% du poids de la poubelle est composé de déchets fermentescibles. Ces déchets sont valorisables à domicile grâce au compostage.

Les déchets de la maison ✓

Fanes de légumes, épluchures, marc de café, coquilles d'oeufs (écrasées), mouchoirs, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais pas par des produits polluants), plantes d'intérieur, feuilles de thé et sachets (sans agrafes), filtres en papier, céréales, ...

Les déchets du jardin ✓

Tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, paille, foin...

Mais où vont mes déchets une fois dans les bacs ?

Le contenu des bacs jaunes est trié en centre de tri, pour être ensuite envoyé vers les filières de recyclage.

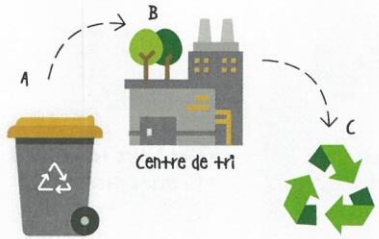

Le contenu des bacs noirs part en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Treffieux où ils sont enfoui.

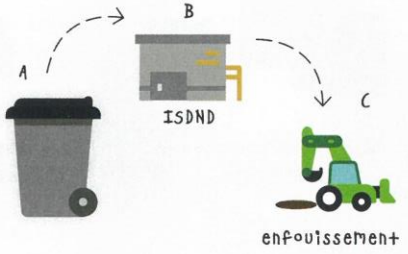

Le circuit de valorisation de mes emballages

bac jaune

*PET clairs : Polyéthylène Téréphtalate clair. Ex : bouteille d'eau
*PET foncés : Polyéthylène Téréphtalate foncé. Ex : bouteille colorée
*PEHD : Polyéthylène Haute Densité. Ex : bidons ménagers - shampoing - bouteille d'huile de friture...

Déchèteries

Le territoire de la Communauté de communes possède 4 déchèteries (Missillac, Pont-Château, St-Gildas-des-Bois et Ste-reine-de-Bretagne) et une plateforme de déchets verts. Vous pouvez y déposer les déchets non collectés dans les ordures ménagères et dans les bacs jaunes.

Collectes spécifiques

La Communauté de communes, en partenariat avec le SMCNA, propose ponctuellement des collectes de déchets spéciaux, tels que l'amiante et les pneus. Pour connaitre les dates de ces collectes, vous pouvez nous contacter ou aller sur le site internet au www.cc-paysdepontchateau.fr.

Pensez à vous munir de votre carte de déchèterie ! Si vous n'en n'avez pas, contactez la Communauté de communes au 02 40 45 07 94

Réduisons nos déchets, ça déborde !

675 kg de déchets
en 2019 par habitant dont..

- 428 kg/hab en déchèteries
- 168 kg/hab. dans le bac noir
- 21 kg/hab. dans le bac jaune
- 37 kg/hab. de verre
- 17 kg/hab. de papier
- 4 kg/hab. de textile

La collecte de mes bacs

Quelques règles de collecte

Les bacs jaunes et noirs doivent être mis sur le trottoir le soir précédant le jour de votre collecte. Des retards ou des réorganisations de tournée peuvent créer des changements dans les horaires de passage. Les calendriers de collecte distribués en fin d'année sont également disponibles sur le site www.cc-paysdeponchateau.fr, rubrique « ma collecte ».
N'hésitez pas à regrouper vos bacs avec ceux du voisin, le gain de temps lors des tournées est précieux.

Report de tournées

En cas de jour ferié, les reports de tournée seront communiqués par voie de presse et indiqués dans la **rubrique Actualités du site internet** de la Communauté de communes. www.cc-paysdepontchateau.fr, ainsi que sur la page facebook de la Communauté de communes.

Mes bacs sont endommagés ou ont été volés

En cas de dégradation ou de vol de vos bacs, contactez le **service Environnement** de la Communauté de communes. Votre demande sera traitée et votre bac échangé dans les meilleurs délais.

Trier, sans se tromper !

Zoom sur...

Les refus de tri les plus communs

Les erreurs de tri engendrent un double coût, puisqu'ils sont triés au centre de tri, et ensuite traités au centre de stockage.

• **DASRI (déchets d'activité de soins à risques infectieux)** : ils sont collectés séparément, dans des boites que vous pouvez trouver en pharmacie. Ils permettent de collecter les seringues par exemple, dangereuses pour les agents travaillant sur la chaine de tri. Une fois pleine, la boite est à déposer en pharmacie.

• **Les cartons bruns** : une erreur courante est de penser que tous les cartons sont acceptés dans les bacs jaunes. Hors les cartons bruns sont collectés uniquement en déchèteries.

Astuces

Comment trier ?

Pouvoir trier, c'est d'abord s'organiser au quotidien. En plus du bac à ordures ménagères et du bac jaune, **munissez-vous d'un réceptacle pour le papier et d'un réceptacle pour le verre.** Profitez de vos déplacements du quotidien pour vider papiers et verres dans les bornes de tri.

Dans mon bac jaune il y a ...

TOUS LES EMBALLAGES **EN VRAC DANS LE BAC** !

Bouteilles plastiques, flacons plastiques + bouchons

Boîtes métalliques, aérosols

Briques alimentaires, cartonnettes

NOUVEAU ! À compter de 2021...

tous les autres emballages en plastique tels que le film d'entourage des bouteilles d'eau, les barquettes alimentaires, les pots de yaourt (sans opercule).

Les interdits

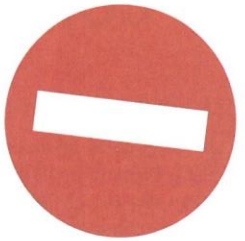

Attention Mauvais contenu !

vaisselle, miroirs brisés, ampoules, faïence, vitres...

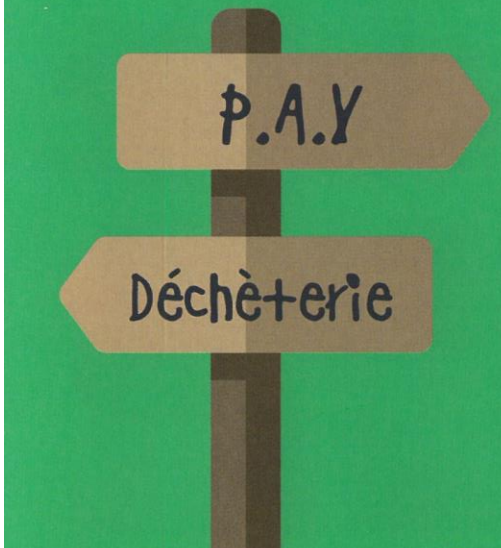

Astuces Éco-consommation prévention !

- Profitez de vos déplacements du quotidien pour déposer votre verre en point d'apport volontaire
- Lorsque j'ai une grosse quantité de verre, je peux la déposer dans la benne dédiée en déchèterie.

Le verre

bouchons, capsules et couvercles à mettre dans le bac jaune !

Les interdits, dans mon bac jaune

Attention Mauvais contenu !

Jouets, cartons bruns, pots de peinture, restes alimentaires, ordures ménagères, verre...

Astuces Éco-consommation prévention !

- ✓ Je privilégie les gros contenants
- ✓ J'évite les produits suremballés
- ✓ Je privilégie le vrac !

Les papiers, journaux, magazines et prospectus

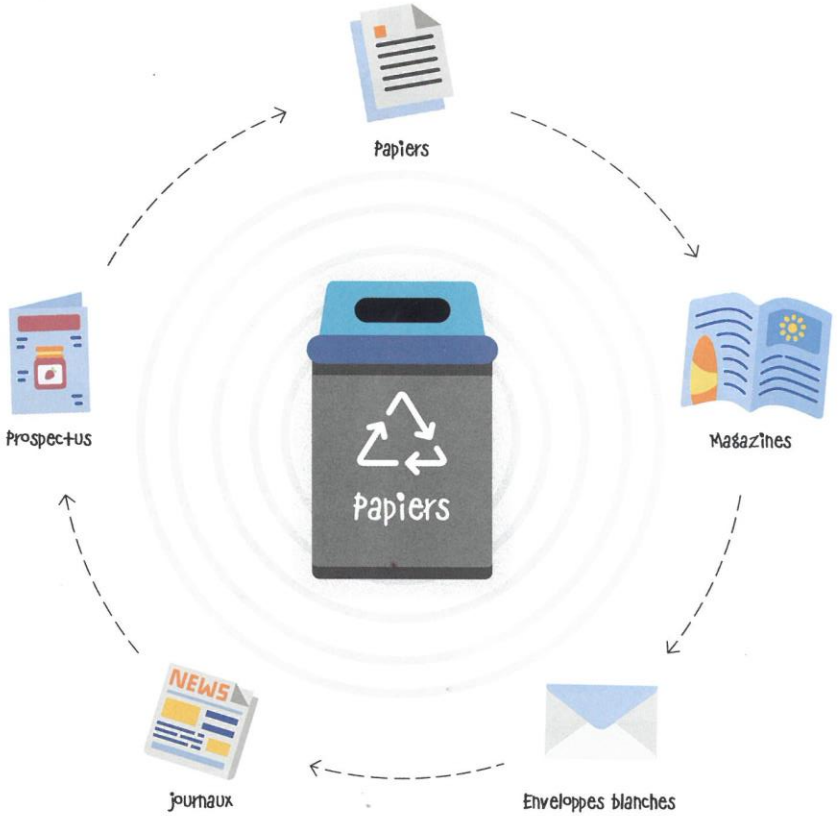

Les interdits

Attention Mauvais contenu !

Papier photos, papiers peints, mouchoirs, papiers toilettes, essuie-tout...

Astuces Éco-consommation prévention !

- ✓ J'imprime en **recto/verso**
- ✓ J'appose un **Stop'Pub** sur ma boite aux lettres

En moyenne, **40kg de publicité** sont distribués par an dans nos boîtes aux lettres. N'hésitez pas à venir chercher un autocollant à la Communauté de Communes